

### BUDGET AMENAGEMENT

**Compétences : Assainissement/Voirie/Eau potable/Assistance à la gestion et l'entretien de la voirie**

### COTISATIONS *(Décision du Conseil d'administration du 4 octobre 2010)*

L'assiette étant les populations municipales qui sont publiées au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours. Le versement des cotisations se fera courant du premier trimestre de l'année sans prorata temporis. Ces cotisations ne sont pas assujetties à la TVA.

Nature de l'acte	Cotisation annuelle	
Département de la Haute-Saône	0,05 €/hab (minimum 50€/an)	
Communes	0,60 €/hab (minimum 50€/an)	
EPCI (ayant au plus un domaine de compétence)	0,30 €/hab (minimum 50 €/an)	Les populations des communes membres de l'EPCI et par ailleurs adhérentes au pôle ne sont pas prises en compte
EPCI (ayant au moins deux domaines de compétence)	0,60 €/hab (minimum 50 €/an)	

### PRESTATIONS

Pour les prestations spécifiques, une proposition de tarif sera établie, au cas par cas, sur la base d'un coût journalier et du temps à consacrer à la prestation. (Prestations soumises à TVA de 20%)

- **Prestation assistance à la gestion et l'entretien de la voirie**

*(Décision du Conseil d'administration 17 décembre 2018)*

INGENIERIE70 assiste la collectivité sur la partie diagnostic routier avec réalisation d'estimation. Le tarif est fixé à 27€ HT/km avec un tarif plancher à 50€ HT.

- **Prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)** – voirie-eau potable-assainissement

*(Décision du Conseil d'administration du 3 octobre 2016 en AMO travaux et du 8 décembre 2025 en AMO études)*

INGENIERIE70 assiste la collectivité pour définir son programme (pré-étude et enveloppe financière), rédige le dossier de consultation de maîtrise d'œuvre et aide au choix d'un bureau d'études privé, assiste la collectivité techniquement et administrativement durant toute la mission du bureau d'études jusqu'à la réception des travaux.

**Prestations AMO Travaux**

Tranche du coût prévisionnel compris	Barème pour la tranche
Jusqu'à 30 000 € HT	1 500 € HT
De 30 001 € à 100 000 € HT	1,95 %
De 100 001 € à 500 000 € HT	0,98 %
Au-delà de 500 001 € HT	0,68 %

**Prestations AMO Etudes (au 1<sup>er</sup> janvier 2026)**

Tranche du coût prévisionnel de l'étude (calcul par palier)	Barème
Jusqu'à 20 000 € HT	Forfait 2 200 € HT
De 20 001 € à 40 000 € HT	5 %
De 40 001 € à 60 000 € HT	4,50 %
De 60 001 € à 80 000 € HT	4 %
Au-delà de 80 001 € HT	3,5 %

- **Prestation de maîtrise d'œuvre (MOE)** – voirie-eau potable-assainissement  
(Décision du Conseil d'administration du 19 mai 2025)

INGENIERIE70 réalise les étapes d'une mission de maîtrise d'œuvre (études, aide à la consultation des entreprises de travaux, suivi des travaux, validation des paiements des entreprises, opérations de réception des travaux). La collectivité, maître d'ouvrage, garde son pouvoir de décision à chaque étape

Tranche du coût prévisionnel compris	Barème pour la tranche
Jusqu'à 12 000 € HT	1 000 € HT
De 12 001 € à 60 000 € HT	9,75 %
De 60 001 € à 300 000 € HT	6,82 %
De 300 001 € à 500 000 € HT	4,87 %
Au-delà de 500 001 € HT	L'agence n'a pas vocation à être maître d'œuvre pour des opérations de cette importance

- **Prestation de délégation de maîtrise d'ouvrage** – voirie-eau potable-assainissement  
(Décision du Conseil d'administration du 3 octobre 2016)

La collectivité délègue à INGENIERIE70 la réalisation d'une opération simple. INGENIERIE70 réalise alors les études nécessaires et confie directement à des entreprises de travaux la réalisation de ceux-ci jusqu'à la réception. La collectivité assure la charge financière des travaux en réglant directement ceux-ci à INGENIERIE70.

Tranche du coût prévisionnel compris	Barème pour la tranche
Jusqu'à 5 000 € HT	500 € HT
De 5 001 € à 25 000 € HT	6,82 %
De 25 001 € à 50 000 € HT	4,87 %
De 50 001 € à 100 000 € HT	3,90 %
Au-delà de 100 001 € HT	L'agence n'a pas vocation à être maître d'œuvre pour des opérations de cette importance

## BUDGET EAU

### Compétences Assistance GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) et SATE (Service d'Assistance Technique de l'Eau)

#### COTISATIONS *(Décision du Conseil d'administration du 8 décembre 2025)*

L'assiette étant les populations municipales qui sont publiées au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours :

Nature de l'acte	Cotisation annuelle
Collectivités	0,20 €/hab (minimum 50€/an)

Le versement des cotisations se fera courant du premier trimestre de l'année sans prorata temporis. Ces cotisations ne sont pas assujetties à la TVA.

#### PRESTATIONS

Le pôle EAU regroupe les assistances SATE (Service d'Assistance Technique de l'Eau) et GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

##### **1- ASSISTANCE GEMAPI** (soumis à TVA 20%) *(Décision du Conseil d'administration du 12 décembre 2019)*

- **Prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)** – voirie-eau potable-assainissement

INGENIERIE70 assiste la collectivité pour définir son programme (pré-étude et enveloppe financière), rédige le dossier de consultation de maîtrise d'œuvre et aide au choix d'un bureau d'études privé, assiste la collectivité techniquement et administrativement durant toute la mission du bureau d'études jusqu'à la réception des travaux.

Tranche du coût prévisionnel compris	Barème pour la tranche
Jusqu'à 30 000 € HT	1 500 € HT
De 30 001 € à 100 000 € HT	1,95 %
De 100 001 € à 500 000 € HT	0,98 %
Au-delà de 500 000 € HT	0,68 %

- **Prestation de maîtrise d'œuvre (MOE)**

INGENIERIE70 réalise les étapes d'une mission de maîtrise d'œuvre (études, aide à la consultation des entreprises de travaux, suivi des travaux, validation des paiements des entreprises, opérations de réception des travaux). La collectivité, maître d'ouvrage, garde son pouvoir de décision à chaque étape.

Tranche du coût prévisionnel compris	Barème pour la tranche
Jusqu'à 12 000 € HT	1 000 € HT
De 12 001 € à 60 000 € HT	9,75 %
De 60 001 € à 300 000 € HT	6,82 %
De 300 001 € à 400 000 € HT	4,87 %
Au-delà de 400 000 € HT	L'agence n'a pas vocation à être maître d'œuvre pour des opérations de cette importance

- **Prestation de délégation de maîtrise d'ouvrage**

La collectivité délègue à INGENIERIE70 la réalisation d'une opération simple. INGENIERIE70 réalise alors les études nécessaires et confie directement à des entreprises de travaux la réalisation de ceux-ci jusqu'à la réception. La collectivité assure la charge financière des travaux en réglant directement ceux-ci à INGENIERIE70.

Tranche du coût prévisionnel compris	Barème pour la tranche
Jusqu'à 5 000 € HT	500 € HT
De 5 001 € à 25 000 € HT	6,82 %
De 25 001 € à 50 000 € HT	4,87 %
De 50 001 € à 100 000 € HT	3,90 %
Au-delà de 100 000 € HT	L'agence n'a pas vocation à être maître d'œuvre pour des opérations de cette importance

## 2- ASSISTANCE SATE

- **Prestation Service d'Assistance Technique dans le domaine de l'Eau**  
(Décision du Conseil d'administration du 8 décembre 2025)

Nature de l'acte	Cotisation annuelle
Collectivités	0,90 €/hab (minimum 200€/an)

L'assiette étant les populations municipales qui sont publiées au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours :  
Prestations non assujetties à la TVA. Calcul sans prorata temporis.

### **Bilan 24h** (Décision du Conseil d'administration du 8 décembre 2025)

Les bilans 24h sur les stations d'épuration comprennent le prélèvement et les analyses.

L'adhésion à l'assistance SATE donne accès à la réalisation des bilans 24h réglementaires pour les stations concernées suivant les barèmes suivants (soumis à TVA 10 %) :

**A noter : tarif déplacement en cas d'impossibilité de mesure : 70 € HT**

Capacité de la station	200-350 EH Tous types	350-500 EH Tous types	> à 500 EH FPR- DB-LB BA < 2000	> à 500 EH Lagunage naturel/aéré SIAEP Delain Denèvre (FPR < 500EH)	SIABEM	Rosey (LN<500EH)
Tarifs	575 € HT	715 € HT	830 € HT	920 € HT	1 275 € HT	980 € HT

- **Prélèvement ponctuel (hors bilan 24h)** (Décision du Conseil d'administration du 8 décembre 2025)

Prestation forfaitaire incluant : le déplacement, les prélèvements selon le type de station, le transport des échantillons en laboratoire, l'analyse par le laboratoire.

La tarification s'établit sur la base d'un forfait de 500 € HT. (Soumis à TVA 10 %)